

CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2010

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Le projet consiste en la construction sur 2 niveaux .de commerces en rez-de-chaussée et de logements en étage. Il est par ailleurs proposé que la commune mette l'assiette du terrain du bâtiment à construire ainsi que la maison à réhabiliter à disposition de Touraine logement sous la forme d'un bail à construction à l'euro symbolique pour une durée de 55 ans.

Les surfaces commerciales seront réalisées par Touraine Logement puis cédées à la commune par résiliation anticipée du bail sur cette partie, la gestion des logements restant à Touraine Logement pendant toute la durée du bail.

La réalisation du projet est conditionnée par la mise en oeuvre de voirie et réseaux divers (VRD) qui sont à la charge de la commune. Afin de coordonner les travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage des VRD à Touraine Logement grâce à un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Maire est donc autorisé à signer le bail à construction ainsi que le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Touraine Logement.

EXTENSION DU DORTOIR ECOLE MATERNELLE PIERRE PETIT

Afin de faire face à la croissance de population sur la commune liée au développement de son urbanisation (création des lotissements de la Bougrie et de la ZAC de Genevray) et par voie de conséquence pour faire face à l'augmentation de l'effectif de l'école maternelle, la création d'un dortoir a été décidé.

La procédure adaptée de marché pour la maîtrise d'oeuvre et pour la réalisation des travaux a été retenue.

PERSONNEL COMMUNAL

Pour les mêmes raisons, deux postes d'ATSEM ont été créés à compter de la rentrée scolaire 2010-2011. L'un d'entre eux est pré-affecté.

MAISON DES JEUNES

Des travaux complémentaires ayant été demandés par le géotechnicien (Installation d'un drain dans les parties enterrées du bâtiment et mise en place de diorite), un avenant au lot "terrassement-VRD-clôtures a été signé pour un montant de 6 083 € TTC

L'assurance dommages-ouvrages obligatoire a été confiée à SMACL pour un montant TTC de 4 834 €.

L.G.V.

Deux conventions d'occupation temporaires ont été signées avec Réseau Ferré de France – E.P.I.C. et l'INRAP afin d'effectuer des diagnostics d'archéologie préventive sur des parcelles communales et chemins ruraux

GESTION DES ESPACES VERTS

Les sites les plus divers en terme d'impact visuel et en terme d'intérêt personnel (aires de jeux, cimetière, ruelles, places, chemins...) existent sur le territoire communal.

Cette diversité implique des entretiens différents pouvant impacter l'environnement, entretiens auxquels il convient de trouver des adéquations entre les attentes de la population et des pratiques respectueuses du milieu,

La Chambre d'Agriculture a donc proposé de :

- Répertorier les observations
- Valoriser les espaces urbains en espace "nature" signe d'amélioration du cadre de vie et de la ré-appropriation par les habitants,
- Solliciter les savoirs-faire locaux et les professionnels de l'agriculture,
- Etablir à terme un programme d'actions pour appuyer la démarche de gestion différenciée des espaces verts

Dans un premier temps, il a été décidé de confier à la Chambre d'agriculture d'animation de la concertation dans le cadre des espaces verts de la commune. Coût 5 441 €

SUBVENTIONS

Ass. Départementale des Aides ménagères	76,00
Amicale des Sapeurs Pompiers Val Indre	360,00
Ass. Des parents d'élèves de Sorigny	2 300,00
Ass. Sportive Sorignoise de Danse	500,00
Ass. Tennis Sorigny	800,00
Atout lire	1 600,00
Comice Agricole	110,00
conciliateurs de justice (association des)	50,00
Coopérative école maternelle	130,00
coopérative école maternelle : voyages	650,00
coopérative école élémentaire	230,00
coopérative école primaire : voyages	1 270,00
Dix doigts (association les)	300,00
Echo du cœur	420,00
Gymnastique volontaire	450,00
Hibout'chou	29 000,00
Joies de l'amitié (les)	250,00
Maison familiale Azay le Rideau	100,00
Nature et Environnement	60,00
SHOT	400,00
Sorigny animation dont fête western 5 500 €	9 300,00
Société Protectrice des Animaux	80,00
Vie libre	300,00
Prévention routière	100,00

ZAC DE GENEVRAY

Un emprunt de 1 000 000 € sur une durée de 4 ans est contracté par la S.E.T. pour la réalisation des logements. La commune accorde sa garantie à hauteur de 80 %